

ELEVAGE PORCIN

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

APPLIQUER LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE RÉGLEMENTAIRE EN ÉLEVAGE PORCIN (GBPH)

OBJECTIFS

> Connaître et mettre en œuvre les mesures de bonnes pratiques d'hygiène et réglementaires en élevage de porcs du document officiel 2023 (Version 3).

INTERVENANTS



Christine Meymerit, expert en élevage porcin, ou autre formateur expert spécifique à l'élevage porcin.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège

INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Léa DUFRECHOU
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

APPLIQUER LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE RÉGLEMENTAIRE EN ÉLEVAGE PORCIN (GBPH)

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

> **Passage en revue des points suivants sur les modalités de fonctionnement au quotidien, les enregistrements et les justificatifs à conserver :**

- **Biosécurité** (organisation, sas, quarantaine, aire de stockage, gestion autres espèces),
- **Conduite d'élevage** (logement, gestion des bandes, gestion de la semence et de l'IA, soins aux truies et porcelets, gestion du médicament, réception embarquement des porcs, isolement des porcs malades),
- **Abreuvement,**
- **Alimentation** (déchet de cuisine, fabrication d'aliment à la ferme, stockage et distribution des aliments),
- **Hygiène,**
- **Nettoyage et désinfection** des bâtiments et équipements

> **Bilan de la journée**

• **DURÉE**
1 JOUR
(7 HEURES)

• **PUBLIC**
ELEVEURS OU SALARIÉS
EN ÉLEVAGE PORCIN

• **PRÉ-REQUIS**
AUCUN

• **PÉDAGOGIE**
MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET ACTIVE, ANALYSE DE
SITUATION, EXERCICES
SUR ÉTUDE DE CAS
VISITE D'UN ÉLEVAGE SI
POSSIBLE

• **EVALUATION
DES ACQUIS**
AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT ET FIN DE
SESSION, QUIZ

• **COÛT
PÉDAGOGIQUE**
• AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.